*Séance d’information sectorielle du 06/03 : le secteur de l’électrotechnique*

*Présentation par Salvatrice Tranchina, conseillère auprès de Volta*

*Référence : fichier PDF*

Salvatrice Tranchina est référente Volta pour le Brabant wallon, Bruxelles et le Hainaut. Volta est une coupole nationale pour le secteur de l’électrotechnique. Elle réunit trois Asbl : Formelec, Tecnolec et le Fonds de sécurité et d’existence. Volta négocie notamment les accords nationaux, les CCT (conventions collectives de travail) 2018-2020. Elle est gérée par les partenaires sociaux, c’est-à-dire les fédérations patronales et les organisations syndicales.

Formelec est une Asbl qui s’occupe essentiellement des actions de sensibilisation et de formation.

Volta est financée via l’ONSS par les entreprises du secteur dont l’activité principale touche à l’électrotechnique, c’est-à-dire l’installation et la distribution de matériel. La sous-commission paritaire concernée est la CP des électriciens : 149.01[[1]](#endnote-1).

On constate une augmentation (+10%) du nombre d’entreprises entre 2012 et 2017. En Brabant wallon, 80% des entreprises occupent de 0 à 4 travailleurs. Ce sont donc essentiellement des « petits patrons », même si 3 entreprises emploient de 50 à 500 travailleurs. Leurs façons de travailler sont toutes différentes.

Entre 2016 et 2017, le nombre de travailleurs a augmenté, tout statut confondu (ouvriers – employés – apprentis ouvriers…) ; certains électriciens travaillent aussi sous le statut d’employé.

Mme Tranchina présente les chiffres des travailleurs résidant en Brabant wallon et des travailleurs qui sont occupés par des entreprises du Brabant wallon : ils représentent respectivement 2,85% et 3,3% de la population totale du secteur.

En conclusion, on observe que le secteur engage, et donc on peut affirmer qu’il se porte bien et représente un gros potentiel d’embauche. Certaines entreprises sont débordées, ce qui permet d’affirmer qu’il y a du potentiel dans des niches d’emploi spécifiques.

Quelles sont donc les entreprises actives dans ce secteur ? Mme Tranchina ne peut diffuser les coordonnées de ces entreprises. Certaines sont bien connues du grand public, les conseillers citent : Engie/Fabricom, CEBEO, Rexel – Trilec …

Les conseillers sont intéressés d’identifier les entreprises du territoire. En effet, lors des entretiens avec les demandeurs d’emploi, il est difficile de dresser au moment même l’inventaire des entreprises et d’entamer des recherches sur internet.

Quand on évoque l’électricité, l’électricien du bâtiment vient souvent à l’esprit. Quels sont les liens avec le secteur de la construction ? Le secteur ne veut pas être associé à celui du bâtiment car les techniques y sont spécifiques, ce qui en fait un secteur à part entière.

## Activités :

Quelles sont les représentations qui viennent à l’esprit quand on parle d’électrotechnique ? On imagine rapidement un ouvrier électricien, indépendant, par exemple. Un électricien travaillant au domicile du client alors que les métiers recouvrent aussi l’événementiel, la maintenance industrielle et résidentielle, le métier de frigoriste, de climaticien, le HVAC, la sécurité, la domotique, les installations télécoms, les caméras de surveillance, les feux de signalisation, etc. Les domaines couverts sont beaucoup plus vastes qu’il n’y paraît.

Pour présenter les activités très diversifiées des entreprises, Mme Tranchina choisit la porte d’entrée des grappes métiers.

* Le cluster « les installations électriques ». 3 catégories d’électricien : le monteur (tirer les câbles), l’installateur (raccordement et le dépannage de sa propre installation), le technicien (dépannage des installations). Remarque : la notion de tertiaire a trait aux bâtiments administratifs, aux hôpitaux…
* Le cluster « Chaud-froid - HVAC » : le monteur/technicien frigoriste – la maintenance des installations de chauffage (gaz et électricité) – la climatisation. Le frigoriste peut travailler au niveau des chambres mortuaires, des camions frigorifiques, des chambres et bacs frigorifiques des grands magasins… Ces profils sont fort demandés en Brabant wallon.
* Le cluster « électromécanique » : recouvre toute la maintenance (liée à l’automatisation) avec les profils d’agent – électricien – technicien de maintenance dans le tertiaire et l’industriel ainsi que la gestion de l’énergie.
* Le cluster « automatisation » : la sécurité, les systèmes d’alarme, l’installation des caméras, etc. Pour travailler, il faut détenir des agréments, des autorisations. Cela concerne également les personnes qui travaillent dans des bureaux d’étude, sous statut d’employé. L’installation d’alarmes connaît une demande. Dans l’enseignement, l’option « technicien en sécurité » va pouvoir s’ouvrir en Wallonie dès septembre 2018. L’option existe déjà en Flandre.
* Le cluster « infrastructure » : Il s’agit de personnes qui travaillent sur la voirie. Ces métiers connaissent des conditions de travail difficiles (travail en hauteur ou dans le sol, les voiries), vu le manque de candidats, les travailleurs viennent souvent de l’étranger. Il n’existe pas de réelle formation à ces métiers, par exemple, le métier de jointeur s’apprend sur le terrain ; il y a de la demande mais les jeunes ne trouvent pas ces métiers attractifs.
* Le cluster « profils spécialisés » : Certains métiers sont considérés comme « dangereux » car ils touchent à la haute tension par exemple. L’entreprise ORES organise ses propres formations en interne.

L’électrotechnique comprend également l’installation de toutes les enseignes lumineuses au niveau des abribus, l’affichage du métro en temps réel, les enseignes des grands magasins etc. Cela recouvre aussi le câblage des armoires électriques, les festivals (sons, lumière etc.), le bobinage des moteurs électriques etc. Celui-ci ne s’apprend pas à l’école mais exige deux années de formation. A l’heure actuelle, réparer un moteur coûte trop cher et donc ce métier tend à disparaître.
Des spécialisations en aéronautique permettent de travailler dans les aéroports, ainsi qu’au niveau des cabines d’avion.

L’électrotechnique recouvre aussi le réseau data (le câblage informatique, la fibre optique), la réparation d’appareils électriques – électroniques, l’installation et la réparation des machines à café, la programmation des débits d’eau etc. Enfin, tout ce qui touche à l’éclairage, la domotique, l’infrastructure, le photovoltaïque…

Au niveau des spécialisations, de nombreux agréments sont exigés qui demandent des formations spécifiques.

## Profils recherchés :

Comment se fait-il que certains jeunes demandeurs d’emploi se positionnant sur ces métiers ne trouvent pas d’emploi ? Mme Tranchina explique que de nombreux facteurs interviennent. Quelles sont les compétences du jeune ? Les tests d’embauche organisés en entreprise ciblent certaines exigences. La recherche du jeune est-elle active ? Celui-ci doit prouver sa motivation. Il doit soigner son image par rapport à l’entreprise (par exemple : il doit pouvoir gérer l’utilisation de son téléphone portable). Le jeune doit parvenir à se « vendre » et ne pas hésiter à relancer sa candidature. Peut-être ne cherche-il pas dans le secteur d’activité adéquat ?

Ces postes sur lesquels on peut se former, quels sont-ils, où sont-ils ? Un électricien peut postuler dans des secteurs diversifiés, mais il faut que le jeune montre des garanties (par exemple, être sur chantier le lundi matin). Le mode de fonctionnement et la structure de l’entreprise expliquent que les petites structures n’ont ni les moyens ni le temps à consacrer à la recherche des travailleurs mais ont suffisamment de travail. Elles ont simplement du mal à engager.

Pour des fonctions technico commerciales, les entreprises recherchent des personnes qui connaissent l’outillage et qui apprennent la partie commerciale.

Le demandeur d’emploi doit accepter de commencer par l’intérim. En effet, celui-ci est souvent considéré comme une période d’essai. Après 6 mois, il pourra éventuellement être engagé en CDI.

La mobilité exigée est importante, souvent le permis de conduire est un critère d’embauche. La flexibilité, soir – week-end – urgences pendant 24h00, fait partie du métier. Le travail en hauteur est soumis à une règlementation (demande des certifications). Les consignes de sécurité sont essentielles dans ce secteur.

De plus, il faut être capable d’exprimer de l’intérêt, de la curiosité, d’envie de continuer à apprendre, d’évolution, mais aussi d’être précis, d’avoir le contact client, d’être ponctuel, de détenir des certifications, par exemple, la sécurité (VCA qui est valable 10 ans). Pour celle-ci, le Fonds de formation pour les intérimaires (FFI) peut inscrire le candidat aux formations VCA et le secteur intervient financièrement. L’attestation BA4 (la personne est avertie des risques liés aux installations) peut également être obtenue.

N’oublions pas la connaissance basique du néerlandais, sans pour cela être parfait bilingue. Certaines entreprises sont situées en Wallonie mais ont des contrats en Flandre et à Bruxelles ; de plus, le programme de formation intègre le néerlandais, tout comme l’a fait Bruxelles Formation.

Les employeurs connaissent-ils le MISIP ? Non, les employeurs ne le connaissent certainement pas, par contre, les PFI sont utilisés. De plus, ils sont confrontés aux demandes de stages. Les petites structures n’ont pas la possibilité d’accompagner quelqu’un qui n’a aucune connaissance de base. Souvent, le matériel de sécurité est exigé pour l’exercice du métier. Dès lors, les entreprises ont des difficultés à organiser les stages, mais elles entretiennent des contacts réguliers avec certaines écoles.

Mme Tranchina cite l’exemple d’un DE de plus de 50 ans qui suit une formation au Forem à Mons. L’âge peut constituer un frein mais le DE aura certainement des possibilités par rapport au profil de technico-commercial. Il est important pour le DE de se valoriser par rapport à l’employeur, en montrant ce qu’il peut apporter en termes de plus-value, de plans d’embauche. Le potentiel d’emploi est réel.

Quel est le nombre d’élèves sortant des options correspondantes en Brabant wallon ? Les données sont disponibles. Les options liées à la maintenance sont porteuses d’emploi. L’enseignement s’adapte davantage aux besoins des employeurs, ce qui constitue une chance supplémentaire pour le jeune.

## Sites internet :

## [www.volta-org.be](http://www.volta-org.be)

Un site internet permet de se positionner par rapport aux différents métiers sélectionnés, via l’onglet « Demandeurs d’emploi » et à la rubrique « A la recherche d’un emploi ». On y trouve toutes les activités, les tâches décrites via des « profils de compétence professionnelle », les structures des professions.

Volta organise des formations pour les travailleurs principalement autour de la sécurité. Les DE peuvent s’y inscrire gratuitement via la rubrique « A la recherche d’une formation ». Par ailleurs, la plupart des formations sont gratuites. L’examen de sécurité est payant car il est passé par l’entreprise Vinçotte, par exemple, qui délivre aussi le certificat.

Les entreprises sont visitées par les coaches sectoriels qui collectent les données, notamment les offres d’emploi et de stage. L’information sera envoyée aux divers contacts dont le Forem. Trois fois par an, la liste des entreprises, qui ont émis le désir d’accueillir un stagiaire, sera transmise aux écoles.

Sur le site internet, un onglet « Opérateurs de formation » sera créé, ce qui permettra aux opérateurs qui le souhaiteront de mettre à jour leur offre.

[www.wattsup.be](http://www.wattsup.be)  :

Les fondements de différents métiers sont expliqués via des exercices et permettent de tester les connaissances.

De plus, des vidéos permettent de mieux appréhender les différents métiers couverts par le secteur.

On y trouve également les informations concernant les épreuves sectorielles « Electro Brain ». Pour l’électricien automaticien, les épreuves sectorielles sont organisées par Volta et Alimento. Des personnes peuvent s’inscrire individuellement.

Concernant la validation des compétences, le profil de l’installateur électricien industriel existe mais aucun centre ne s’est encore positionné pour l’organiser.

1. Recherche via la Banque Carrefour des entreprises : <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknummerform.html?lang=fr> [↑](#endnote-ref-1)